



Hotte kebab à ma fenetre

Par **Van Fannelle**, le **07/05/2015** à **18:18**

Bonjour,

Je vis dans un apart' sous les toits, avec donc des fenêtres type chien-assis. Il y'a peu, un kebab est venu s'installer au RDC est à mis sa bouche d'évacuation de sa hotte d'aération à la hauteur de ma fenêtre, à 1m50 à gauche et juste en face de mon velux... je précise que personne ne m'a prévenue... c'est en rentrant un soir que j'ai vu l'horreur.

L'agence géant l'apart me dit qu'ils ne peuvent pas monter la gaine car nous sommes prés d'un monument classé. Il vont attendre de voir si ça sera bruyant et odorant avant de faire quelque chose. MAIS rien qu'a là base, je vis ça assez mal le fais d'avoir un truc en alu devant ma fenêtre... Ils leurs suffiraient de la déplacer de 2m à gauche plus loin, (où il n'y à pas de fenêtre...)

Il semble que la norme veut que l'extraction d'aire se fasse à 40cm au dessus de la pointe de la toiture (là, c'est 40cm au dessus de la BASE de la toiture.).

Je ne sais pas par où commencer, si il existe des organismes de défense, des pros qui peuvent m'aider ou autre... Que puis je faire? les normes sont elles utiles?

Par **Tisuisse**, le **04/03/2019** à **08:45**

Vous ignorez l'agence immobilière et vous adressez une LR/AR directement à votre propriétaire.

Pour savoir quoi dire et comment le dire, voyez votre ADIL, leurs spécialistes vous aideront. Prenez des photos pour votre dossier.